



Syndicat CGT Petite Enfance des Services Publics 75

Bourse du Travail. Bureau 208
3 rue du Château d'Eau. 75010 Paris.
Tel : 01 44 84 50 17. 06 83 01 35 89.
syndicat.cgtp75@yahoo.com

Les grand(e)s oublié(e)s des accords du Ségur ? C'est nous, professionnel(le)s du secteur médico-social de la Petite Enfance : Établissements d'Accueil Petite Enfance (EAPE) et Protection Maternelle Infantile (PMI) !

Dans ce secteur, le surinvestissement des professionnels dans leur travail, pourtant remarquable, ne réussit plus à pallier le sous-investissement en moyens. Le sous-effectif est maintenant chronique dans les établissements et à la PMI. Cette situation arrive à un point de rupture tant pour le service rendu que pour les professionnel(le)s.

Dans les Établissements, c'est le mode « dégradé » qui devient habituel, la crèche « zéro-Atepe » est une nouvelle alerte à gérer. Le dépannage en urgence s'institutionnalise sur les territoires, en contradiction, évidemment, avec notre statut, qui, légitimement, nous précise un lieu d'affectation ! Les seuls moyens qui augmentent sont ceux des établissements d'Accueil à statut privé.

Le démantèlement de la Direction des Familles et de la Petite Enfance avec le départ des Professionnels de la Protection Maternelle Infantile est révélateur de la place que l'exécutif Parisien entend donner aux missions de ces services : la sous-direction de la PMI devient un simple service dans une sous-direction de la direction de la Santé. 40% de postes non pourvus ! Au-delà des promesses sur une responsabilité sociétale et environnementale accrue, la mutualisation des ressources (dispositif préalable à de nouvelles réductions des effectifs et moyens), et cette rétrogradation de la PMI (prélude à une externalisation ou à une suppression de ses missions) sont les conséquences concrètes les plus tangibles de l'organisation mise en place avec la nouvelle Direction de la Santé.

Pour notre secteur, d'un point de vue social, le constat des derniers mois est accablant :

0 euros de prime du Ségur, 8 jours de congé en moins, pas d'augmentation du point d'indice, régimes indemnitaires parisiens de moins en moins attractifs, aucune aide conséquente au logement malgré des horaires décalés. Depuis 20 ans, nos salaires stagnent et l'écart avec le salaire minimum diminue...

Dans les audiences, dans les instances, nous entendons de la part des Elus « ce n'est pas de notre fait, ce sont des décisions gouvernementales ». Nous entendons aussi en réponse au constat des difficultés à remplir nos missions : « vous travaillez pour le bien être des familles »...

Dévouement et bénévolat, est-ce cela que l'on attend de nous ? En prolongement des attaques incessantes contre « la société des statuts » issue de la Libération de 1945 et supposée dépassée, veut-on nous faire revenir bien plus loin en arrière ? Vers une société où la bienfaisance, la charité et leurs corollaires, la privatisation, la marchandisation des missions de soutien à la population, seront censés remplacer le service public ?

Les agent(es) du secteur médico-social, ne laisseront pas s'opérer cette dérive qui menace leur conditions de vie, de travail, et, à travers elles, des conquêtes essentielles pour la société!

C'est pourquoi la CGT Petite Enfance 75 appelle tous les professionnels de la Petite Enfance à rejoindre le mouvement national des médico-sociaux mardi 11 janvier 2022.

Avec les médico-sociaux de Paris, ceux de l'AP-HP et ceux de Mairie de Paris, c'est à Matignon que nous irons chercher les réponses, à quelques jours d'une nouvelle réunion du SEGUR

Pour l'extension à notre secteur des 183 euros par mois du Ségur !

Pour des créations de poste immédiatement !

Pour une revalorisation du point d'indice !

**Rendez-vous 13h, devant Cochin au 27 Rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris, derrière le camion CGT de l'USAP, rassemblement autour des drapeaux du Comité des syndicats CGT Ville de Paris.
Parcours : Cochin, Montparnasse, Necker et Matignon (métro Varennes).**

Tous les agents de la DFPE sont concernés, quels que soient leur fonction et statut (Titulaires et Contractuel(le)s). Il est possible de débrayer 1 H pour agir, être comptabilisé comme gréviste, en limitant l'impact financier, et peser collectivement dans la mobilisation. Le préavis permet pour celles et ceux qui le souhaitent d'être gréviste plus longtemps, la 1/2 journée ou la journée...

Ensemble, défendons nos conditions de travail, nos missions, le service public !